

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 septembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

**Lettres identiques datées du 29 septembre 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des déclarations du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie en réaction à l'adoption par la Douma d'État de la Fédération de Russie de lois relatives à la ratification des accords établissant des bases militaires intégrées dans les territoires géorgiens occupés, aux opinions exprimées par le Ministre russe des affaires étrangères lors d'une réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-sixième session, le 27 septembre 2011, et à la présence d'une délégation russe conduite par la Présidente du Conseil de la Fédération de Russie à la cérémonie d'« intronisation » de celui qui se fait appeler le « Président de l'Abkhazie » (voir annexes I, II et III).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Une lettre identique a été adressée au Président du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alexander **Lomaia**



**Annexe I aux lettres identiques datées du 29 septembre 2011
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
en réaction à l'adoption par la Douma d'État de lois
relatives à la ratification des accords établissant des bases
militaires intégrées dans les territoires géorgiens occupés**

Le 22 septembre 2011, la Douma d'État de la Fédération de Russie a adopté deux lois relatives à la ratification de ce qu'elle appelle l'« Accord sur l'établissement d'une base militaire intégrée russe sur le territoire de la République d'Abkhazie » (entre la Fédération de Russie et le régime d'occupation qu'elle a créée en Abkhazie) et l'« Accord sur l'établissement d'une base militaire intégrée russe sur le territoire de la République d'Ossétie du Sud » (entre la Fédération de Russie et le régime d'occupation qu'elle a créée dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud).

En faisant approuver formellement ces actes illégaux et irresponsables par son organe législatif, la Fédération de Russie tente de légitimer l'établissement de bases militaires russes sur le territoire souverain de la Géorgie (sans le consentement du Gouvernement géorgien) et de poursuivre la militarisation rapide des territoires géorgiens occupés en violation des dispositions du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (traité FCE). En suspendant ainsi illégalement l'observation des dispositions du traité FCE, la Fédération de Russie a créé les conditions préalables à l'expansion incontrôlée de ses forces armées à l'intérieur de la zone d'application du Traité.

Ces mesures extrêmement dangereuses que la Fédération de Russie a prises en violation de ses obligations internationales et des normes et principes universellement reconnus du droit international constituent une grave menace non seulement pour la paix et la stabilité dans les régions du Caucase, de la mer Noire et de la mer Caspienne, mais également pour la paix et la stabilité dans tout l'ensemble de l'Europe.

La Géorgie condamne les mesures prises par la Fédération de Russie et demande à la communauté internationale de faire pression sur celle-ci et de la contraindre à respecter ses obligations internationales et à commencer immédiatement à retirer ses forces du territoire géorgien.

Tbilisi, 22 septembre 2011

**Annexe II aux lettres identiques datées du 29 septembre 2011
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
en réaction aux opinions exprimées par le Ministre russe
des affaires étrangères à la réunion de haut niveau tenue
par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session,
le 27 septembre 2011**

Le 27 septembre 2011, dans son discours à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Ministre russe des affaires étrangères Sergei Lavrov a essayé encore une fois d'accuser la Géorgie d'avoir déclenché les hostilités d'août 2008 et a de nouveau confirmé la volonté de Moscou d'être le garant de l'application des arrangements relatifs au non-recours à la force entre la Géorgie, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie.

C'est par de telles déclarations que la Fédération de Russie poursuit ses manœuvres hypocrites visant à convaincre la communauté internationale qu'elle est gardienne de la paix et non partie au conflit, et que le Gouvernement russe est parfaitement capable de garantir la paix et la sécurité dans la région. Ce faisant, Moscou cherche encore une fois à créer l'illusion que les régimes d'occupation qu'elle a mis en place dans les territoires géorgiens occupés devraient être considérés comme étant soumis au droit international. La déclaration de M. Lavrov indique aussi clairement que le Gouvernement russe poursuit ses tentatives visant à établir ce qu'il appelle des « lignes de démarcation » et des « sphères d'influence exclusives » en Europe.

Depuis le jour où la Géorgie a gagné son indépendance, la Fédération de Russie n'a eu de cesse de chercher à compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État géorgien et a violé régulièrement et ouvertement plusieurs normes et principes fondamentaux du droit international. Elle ne fait aucun cas de ses obligations bilatérales et multilatérales, y compris les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008.

Il convient de noter que le 23 novembre 2010, le Gouvernement géorgien a unilatéralement exprimé sa volonté de respecter le principe du non-recours à la force. La Fédération de Russie n'a cependant donné aucune réponse en ce sens à ce jour. La Fédération de Russie est obligée de renouveler l'engagement qu'elle a pris – dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 – de ne pas recourir à la force contre la Géorgie, mais ce n'est pas par des déclarations telles que celle faite récemment par M. Lavrov que le Gouvernement russe pourra s'y soustraire. L'adhésion au principe du non-recours à la force, la mise en place de mécanismes internationaux chargés de veiller à la sécurité dans les territoires géorgiens occupés et au retour des réfugiés et des déplacés sont les principales questions qui seront abordées lors du prochain (dix-septième) cycle de pourparlers de Genève, qui aura lieu le 4 octobre 2011.

La récente déclaration de M. Lavrov sur le maintien de la paix est particulièrement cynique, sachant que la Fédération de Russie a déployé des forces

offensives dans les territoires géorgiens occupés et que l'armée russe est en train de les entraîner, de constituer des stocks d'armements et de multiplier les effets de rhétorique militariste. On se rappellera qu'il y a plusieurs jours, le membre de la Douma d'État Bagdasarov a évoqué la nécessité de lancer une guerre contre la Géorgie avant 2014.

Il est clair, au regard des faits susmentionnés, que la Fédération de Russie doit, le plus tôt possible, renouveler l'engagement qu'elle a pris en vertu du droit international de ne pas recourir à la force contre la Géorgie. Ce n'est qu'en prenant ces mesures que la Fédération de Russie pourra améliorer légèrement la stabilité et la sécurité dans la région.

Tbilisi, 28 septembre 2011

**Annexe III aux lettres identiques datées du 29 septembre 2011
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
en réaction à la présence d'une délégation russe conduite
par la Présidente du Conseil de la Fédération de Russie
à la cérémonie d'« intronisation » du prétendu
« Président de l'Abkhazie »**

Le 26 septembre 2011, une délégation russe, conduite par la Présidente du Conseil de la Fédération de Russie Valentina Matviyenko, a participé à la cérémonie d'« intronisation » du prétendu « Président de l'Abkhazie » dans la région occupée d'Abkhazie.

Nul n'ignore que les soi-disant « visites officielles » des hauts responsables russes dans les territoires occupés ont pour seul objet de conférer une illusion de légitimité aux régimes que le Gouvernement russe lui-même y a créés. Ces « visites officielles » dans les régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali ne changent de toute évidence rien à ces régimes d'occupation. La Fédération de Russie a réussi à ce jour à transformer les régions géorgiennes occupées en une énorme base militaire et une source d'instabilité dans la région de la mer Noire et dans l'ensemble de l'Europe.

Cette visite effectuée récemment par la Présidente nouvellement élue du Conseil de la Fédération de Russie constitue une violation flagrante de la Constitution géorgienne et des normes et principes généralement reconnus du droit international, ainsi qu'une atteinte à la souveraineté de l'État géorgien. Le Gouvernement russe a montré une fois de plus qu'il ne fait aucun cas de ses obligations internationales et qu'il n'a jamais eu l'intention de respecter, et ne respectera jamais, les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008.

Le Ministre géorgien des affaires étrangères demande à la communauté internationale de faire pression sur la Fédération de Russie et de la contraindre à respecter ses obligations internationales et à commencer immédiatement à retirer ses forces du territoire géorgien.

Tbilisi, 27 septembre 2011